



N° 26-05-54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, **le jeudi 28 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 24

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION
M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT
Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUEAU
Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents : 5

M. Jimmy FERNANDES - M. Philippe HERCYK - M. Francis CHENIN - Mme Régine BULTEL
M. Daniel MEI

Pouvoirs : 5

M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLAME
M. Francis CHENIN pouvoir à Mme Myriam MARMECHE
Mme Régine BULTEL pouvoir à Mme Bouchra DERKAOU
M. Daniel MEI pouvoir à Mme Anne LESUR

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	21/05/2026
Date d'affichage	21/05/2026

Objet : Mise à jour de la politique de la location des salles municipales et tarifs - Exonération de caution pour les associations locales et caritatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 20-11-119 du conseil municipal du 19 novembre 2020 fixant les tarifs de location des espaces communaux, foyer Joseph Gauthron, salle C, Algéco du parc de la Mairie, et revalorisation des tarifs des locations de salle,

VU la délibération 23-11-75 du conseil municipal du 23 novembre 2023 validant le règlement intérieur et revalorisation des tarifs de la salle des fêtes,

VU la délibération 24-09-50 du conseil municipal du 26 septembre 2024 fixant les tarifs de location de la salle « Roger Donnet » et la salle nommée « Al'géco »,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-54-DE
Date de réception en préfecture : 05/06/2026

VU la délibération 25-06-35 du conseil municipal du 04 juin 2025, fixant les tarifs et la mise à jour de la politique de location des salles municipales,

VU la délibération n°25-09-48 du conseil municipal du 10 septembre 2025, fixant la création d'un tarif journalier semaine pour la location de la salle des fêtes,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mai 2026,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite faciliter l'organisation d'évènements et privilégier un rapport de confiance avec les acteurs locaux et caritatifs,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre FARCY, Maire-Adjoint délégué aux sports et à la culture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE :

Pour : 22

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU (pouvoir Mme Régine BULTEL) - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLAME (pouvoir M. Philippe HERCYK) - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR (pouvoir M. Jimmy FERNANDES) - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE (pouvoir M. Philippe HERCYK) - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER

Contre : 7

M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR (pouvoir M. Daniel MEI) - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Anne-Laure SIGWALD

Article 1 : DE SUPPRIMER l'obligation de dépôt de caution pour les associations locales et caritatives, lors de la mise à disposition des salles municipales. Cette mesure s'applique aux locations gratuites comme payantes.

Article 2 : DE RECONDUIRE les tarifs existants et détaillés ci-dessous :

SALLE ROGER DONNET		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslaysien et/ou personnel	Extérieur
Samedi ou dimanche	1 200,00 €	1 500,00 €
Week end	2 000,00 €	2 500,00 €
Journée en semaine	1 000,00 €	1 300,00 €
- Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20260528-2026-05-54-DE Date de télétransmission : 03/06/2026 Date de réception préfecture : 03/06/2026	
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition pour les associations locales et caritatives, les écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance.	1 500,00 €	

GYMNASE JACK PICHERY		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslaysien et/ou Personnel	Extérieur
Samedi ou dimanche	1 200,00 €	1 500,00 €
Week end	2 000,00 €	2 500,00 €
Journée en semaine	1 000,00 €	1 300,00 €
- Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité	
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition pour les associations locales et caritatives, les écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	1 500,00 €	

SALLE DES FÊTES		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslaysien et/ou personnel	Extérieur
Journée en semaine	600,00 €	1 000,00 €
Soirée en semaine	500,00 €	800,00 €
Samedi ou dimanche	700,00 €	1 500,00 €
Week end	1 000,00 €	2 000,00 €
Vin d'honneur (14h00-18h00)	150,00 €	Non loué
- Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité	
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition pour les associations locales et caritatives, les écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance.	Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20260528-2026-05-54-DE Date de télétransmission : 03/06/2026 Date de réception préfecture : 03/06/2026 1 500,00 €	

SALLE AL'GEKO des GLAISIERES Horaires 19h30 à 22h15 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), personnes individuelles ou personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit pour les associations locales et caritatives, écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance).	200,00 €

SALLE C Horaires 19h30 à 22h30 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit pour les associations locales et caritatives, écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance).	Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20260528-2026-05-54-DE Date de télétransmission : 03/06/2026 Date de réception préfecture : 03/06/2026 200,00 €

Foyer « JOSEPH GAUTHRON » Horaires 17h30 à 20h30 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
Les écoles, les représentants des parents d'élèves (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an. Selon le contexte, des gratuités supplémentaires pourront être accordées.	Gratuité
Caution obligatoire dans le cadre de la location. Le dépôt de la caution n'est pas obligatoire dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit pour les associations locales et caritatives, les écoles, les représentants des parents d'élèves et le Centre Belle Alliance).	200,00 €

Article 2 : Les recettes seront inscrites au budget communal.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Ismène BERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-54-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026